

Garantie GE sur les lave-vaisselle.

www.electromenagersge.ca

Toutes les réparations sous garantie seront effectuées par nos centres de réparation ou nos réparateurs autorisés.

Appelez le 1.800.561.3344. Veuillez fournir le numéro de série et le numéro de modèle lorsque vous appelez pour obtenir le service.

Pour une période de :

Un an

à partir de la date
d'achat initial

GE remplacera :

Toute pièce du lave-vaisselle qui se casse à cause d'un vice de matériau ou de main-d'oeuvre.

Au cours de cette **année de garantie limitée**, GE fournira, **gratuitement**, toute la main-d'oeuvre et le service à la maison nécessaires pour remplacer la pièce défectueuse.

Cinq ans

(seulement pour
les nombres modèles
commencent avec
PDW ou CDW) à partir
de la date d'achat initial

Les paniers et le module de contrôle électronique du lave-vaisselle s'ils ne fonctionnent plus à cause d'un vice de matériau ou de main-d'oeuvre. Au cours de ces **cinq ans de garantie limitée**, vous serez responsable de tous frais de main-d'oeuvre ou de service à la maison.

Toute la vie du produit

(seulement pour
les nombres modèles
qui commencent avec
PDW ou CDW)

La cuve en acier inoxydable ou la doublure de porte, si elles ne peuvent plus arrêter l'eau à cause d'un vice de matériau ou de main-d'oeuvre. Au cours de **cette garantie limitée**, GE fournira également, **gratuitement**, toute la main-d'oeuvre et le service à la maison nécessaires pour remplacer la pièce défectueuse.

Ce qui n'est pas couvert :

- **Tout déplacement de service chez vous pour vous apprendre à utiliser votre lave-vaisselle.**
- **Toute mauvaise installation.**
Si vous avez un problème d'installation, appelez votre revendeur ou un installateur. Vous êtes responsable de fournir une bonne alimentation électrique, un bon échappement et tout autre branchement nécessaire.
- **Toute panne du produit s'il a été malmené, mal utilisé ou utilisé à une autre fin que celle prévue ou utilisé commercialement.**
- **Tout remplacement des fusibles de la maison ou tout rebranchement des disjoncteurs.**
- **Tout dommage occasionné par un accident, un incendie, une inondation ou un acte de Dieu.**
- **Tout dommage subi après la livraison.**
- **Le service s'il est impossible d'avoir accès au produit pour ce faire.**

EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES – Votre seul et unique recours est la réparation du produit selon les dispositions de cette Garantie limitée. Toutes les garanties implicites, incluant les garanties de commercialité et d'adéquation à un usage spécifique, sont limitées à une année ou à la période la plus courte autorisée par la législation.

Cette garantie est valable pour le premier propriétaire et tout autre propriétaire du produit s'il acheté au Canada pour utilisation domestique au Canada. Le service à domicile sous garantie sera fourni là où il est disponible et dans les régions que Mabe considère que l'offre de service est raisonnable.

LE GARANT N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS.
Garant : MABE CANADA INC.